

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 AOÛT 2019**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois d'août deux mille dix-neuf (21 août 2019), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENT

Représentant de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2019-08-156

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019;
4. Gestion du personnel :
 - a. Lettre d'entente numéro 2019-08-01 de monsieur André Brousseau;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Rapport financier 2018;
 - c. Adoption du règlement 2019-119 relatif au service de collecte des matières résiduelles et abrogeant les règlements 2009-66 et 2016-98;
 - d. RGMRM - Règlement 2019-06-41 modifiant le règlement 2017-09-32, mise à niveau du système de pompage et de traitement du lixiviat provenant du site d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;
 - e. RGMRM - Règlement 2019-06-42 modifiant le règlement 2017-09-33, mise à niveau du système de pompage et de traitement des boues de fosses septiques situé au site de Saint-Étienne-des-Grès;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- f. RGMRM – Règlement 2019-06-43 modifiant le règlement 2018-06-38, construction de la cellule numéro 5 et du poste de pompage de la cellule numéro 5 du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;
- g. Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- h. Acquisition d'un logiciel de gestion documentaire;
- i. Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale;
- j. Cogéco – résolution d'appui - accès à internet haute vitesse et aux services de télécommunications;
- k. Cogéco – résolution d'appui – avis de consultation de télécom CRTC 2019-57;
- l. Entente intermunicipale relative au sauvetage hors route;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Portneuf : Règlement numéro 389 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant les bâtiments agricoles désaffectés en zone agricole et les services complémentaires aux activités agricoles et forestières;
 - ii. MRC de Maskinongé : Règlement numéro 269-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation en zone inondable pour le rehaussement du chemin Langue-de-Terre à Maskinongé;
 - c. Entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement;
 - d. Adoption du règlement 2018-115 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 7. Rapports :
 - a. Représentants à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de gestion de projet - fibre optique;
 - e. Comité des ressources humaines;
 - f. Comité de sécurité incendie;
 - g. Comité sur la sécurité publique;
 - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - i. Comité touristique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes - Projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Table des élus de la Mauricie – projet d'embauche d'un conseiller en développement régional;
- 9. Développement économique :
 - a. Demandes de financement : Dossier FDÉ 2019-01 - Parc de la Rivière Batiscan;
 - b. Modification du nombre d'administrateurs au comité d'investissement commun;
 - c. Projet Accélérateur de croissance Desjardins;
 - d. Projet Plateforme agricole de la Mauricie;
 - e. Acquisition du Gestionnaire de prêts Margill;
- 10. Appuis demandés :
 - a. FQM – programme RénoRégion;
 - b. UPA Mauricie – demande de contribution financière;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

11. Correspondance déposée :
 - a. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite);
 - b. La Mutuelle des municipalités du Québec (Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie);
 - c. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables);
 - d. MRC des Maskoutains (Transport adapté-projet de loi no 17-orientations gouvernementales-demande de reconsidération-approbation);
 - e. MRC des Maskoutains (Transport adapté-Ministère des Transports du Québec – programme de subvention au transport adapté-ajustement financier-demande-approbation);
 - f. RGMRM (Assujettissement du territoire de la municipalité de Saint-Narcisse à la compétence 4 de la RGMRM);
 - g. UPA Mauricie (Zone d'intervention spéciale);
12. Pour votre information :
 - a. Outil d'information citoyenne concernant l'hygiène du milieu;
 - b. Suivi du dossier d'acquisition d'équipements de sports nautiques;
13. Autre(s) sujet(s) :
 - a. Invitation officielle – Gala Teweikan 2019;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2019-08-157

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 19 juin 2019.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2019-08-158

4a. LETRE D'ENTENTE NUMÉRO 2019-08-01 DE MONSIEUR ANDRÉ BROUSSEAU

Considérant la demande du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, à l'effet d'accorder un congé sans solde à monsieur André Brousseau à raison d'une journée par semaine du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} mai 2020;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente;

Considérant que cette entente sera reconduite pour l'année 2020, à moins que l'une des parties à l'entente n'avise l'autre par courriel de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins 30 jours avant l'expiration de l'entente;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, la lettre d'entente numéro 2019-08-01 afin d'accorder à monsieur André Brousseau un congé sans solde à raison d'une journée par semaine du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} mai 2020.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2019-08-159

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12125 à 12261 ainsi que les autres sommes déboursées au 12 août 2019 totalisant 1 013 716,66 \$.

Adoptée.

2019-08-160

5b. Rapport financier 2018

Considérant que l'auditeur de la MRC des Chenaux, Mallette SENCRL représenté par monsieur Claude Lacombe, a déposé le rapport financier consolidé 2018 avant la tenue de la présente séance publique;

Considérant que les résultats dudit rapport indiquent un excédent de 207 137 \$ pour cet exercice, après les ajustements de la conciliation à des fins fiscales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte le contenu du rapport financier consolidé 2018, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, tel que déposé par la firme Mallette SENCRL, Société de comptables professionnels agréés.

Adoptée.

2019-08-161

5c. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-119 RELATIF AU SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2009-66 ET 2016-98

Considérant que la MRC des Chenaux a acquis la compétence sur la gestion des matières résiduelles de son territoire;

Considérant qu'en vertu de l'article 678.0.3 du *Code municipal du Québec* et de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut adopter des règlements en matière d'environnement;

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux désire mettre à jour les règles et procédures concernant la collecte des déchets et des encombrants effectuée par son service d'hygiène du milieu;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 19 juin 2019;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le règlement 2019-119 relatif au service de collecte des matières résiduelles et abrogeant les règlements numéro 2009-66 et 2016-98.

Adoptée.

2019-08-162

5d. RGMRM – RÈGLEMENT 2019-06-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-09-32 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT DU LIXIVIAT PROVENANT DU SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement numéro 2019-06-41 modifiant le règlement 2017-09-32 et décrétant une dépense révisée de 5 148 000 \$ et un emprunt révisé de 5 148 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement du lixiviat provenant du site d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du *Code municipal du Québec*;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement d'emprunt numéro 2019-06-41 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, modifiant le règlement 2017-09-32 et décrétant une dépense révisée de 5 148 000 \$ et un emprunt révisé de 5 148 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement du lixiviat provenant du site d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2019-08-163

5e. RGMRM – RÈGLEMENT 2019-06-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-09-33 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SITUÉ AU SITE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement numéro 2019-06-42 modifiant le règlement 2017-09-33 et décrétant une dépense révisée de 5 002 000 \$ et un emprunt révisé de 5 002 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement des boues de fosse septique situé au site de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du *Code municipal du Québec*;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement d'emprunt numéro 2019-06-42 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, modifiant le règlement 2017-09-33 et décrétant une dépense révisée de 5 002 000 \$ et un emprunt révisé de 5 002 000 \$ pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement des boues de fosses septiques situé au site de Saint-Étienne-des-Grès.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2019-08-164

5f. RGMRM – RÈGLEMENT 2019-06-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-06-38, CONSTRUCTION DE LA CELLULE NUMÉRO 5 ET DU POSTE DE POMPAGE DE LA CELLULE NUMÉRO 5 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement numéro 2019-06-43 modifiant le règlement 2018-06-38 et décrétant une dépense révisée de 5 092 000 \$ et un emprunt révisé de 5 092 000 \$ pour la construction de la cellule numéro 5 et du poste de pompage de la cellule numéro 5 du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du *Code municipal du Québec*;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement d'emprunt numéro 2019-06-43 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, modifiant le règlement 2018-06-38 et décrétant une dépense révisée de 5 092 000 \$ et un emprunt révisé de 5 092 000 \$ pour la construction de la cellule numéro 5 et du poste de pompage de la cellule numéro 5 du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2019-08-165

5g. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Considérant que la MRC des Chenaux a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Considérant que les municipalités de la MRC des Chenaux, suite à l'étude de regroupement des services incendies, désirent présenter un projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale dont le but serait l'évaluation et le recensement des équipements de chacune des casernes afin de connaître la valeur et le montant que chacune des municipalités apporterait au futur regroupement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la présente résolution et statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC des Chenaux s'engage à participer au projet d'évaluation et de recensement de chacune des casernes et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- Le préfet et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée.

2019-08-166

5h. ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE

Considérant que la MRC des Chenaux ne possède aucun système de gestion documentaire;

Considérant les propositions obtenues des entreprises Gestar, expert en gouvernance documentaire et de Coginov;

Considérant que la proposition de Gestar pour le logiciel Documentik GID est de 9 545 \$ plus taxes et que celle de Coginov pour le logiciel Ultima 2 est de 13 495 \$ plus taxes;

Considérant que le budget 2019 prévoit un montant suffisant au chapitre des immobilisations;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la proposition de l'entreprise Gestar, expert en gouvernance documentaire, pour le logiciel Documentik GID au montant de 9 545 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2019-08-167

5i. ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE

Considérant que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques, technologiques et d'évaluation foncière adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Considérant que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée à ces fins, le tout sans but lucratif;

Considérant que la MRC des Chenaux a de tels besoins, qu'elle désire devenir membre de CIM et qu'à ce titre elle est disposée à souscrire au nombre de parts prévu par les règlements généraux de la CIM;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la MRC des Chenaux souscrive à vingt (20) parts de qualification de la CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la MRC des Chenaux adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements actuels et futurs de la CIM;

QUE monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit autorisé à signer tous les documents requis à cette adhésion au nom de la MRC des Chenaux, y compris le contrat de membre à intervenir avec la CIM;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

QUE monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit autorisé à agir à titre de représentant de la MRC des Chenaux dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adoptée.

2019-08-168

5j. COGÉCO – RÉOLUTION D'APPUI – ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE ET AUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Considérant que Cogéco Connexion effectue des demandes de financement gouvernementales visant à assurer que tous les résidents de la MRC des Chenaux aient accès à la connectivité à large bande;

Considérant que Cogéco Connexion a démontré :

- son intérêt à collaborer activement avec la MRC en vue d'identifier des opportunités de fournir des services internet haute vitesse dans l'ensemble de notre communauté;
- son désir de collaborer mutuellement en partageant données, cartes, protocole de test de vitesse et informations pertinentes dans le cadre de ces projets;
- sa compréhension des lacunes actuelles en connectivités de la MRC et sa capacité à proposer un plan pour y remédier;
- son intérêt et sa capacité à identifier tous les accès à large bande requis pour connecter les institutions d'ancrage de la MRC des Chenaux;

Considérant que la collaboration avec des opérateurs privés comme Cogéco Connexion permettrait d'améliorer l'accès aux services à large bande à tarifs abordables et que nos résidents puissent avoir en tout temps accès au service essentiel qu'est l'internet haute vitesse;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appui Cogéco Connexion dans cette démarche et encourage fortement les gouvernements du Canada et du Québec, le CRTC par l'entremise des programmes de financement tels que le Fonds universel pour la large bande, le Fonds pour la Large Bande du CRTC et le Programme Québec haut débit à considérer les projets proposés par Cogéco Connexion comme moyen pour notre collectivité de collaborer pleinement avec d'autres municipalités, le reste du Québec, du Canada et avec les acteurs de l'économie mondiale.

Adoptée.

2019-08-169

5k. COGÉCO – RÉOLUTION D'APPUI – AVIS DE CONSULTATION DE TÉLÉCOM CRTC 2019-57

Considérant la demande de Cogéco d'appuyer leur proposition présentée dans le cadre de l'examen des services sans fil mobiles au Canada que mène actuellement la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

Considérant que Cogéco propose une nouvelle politique et un nouveau modèle réglementaire novateur, nommé Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH), qui accroîtrait la concurrence dans le marché de détail, encouragerait les investissements dans les installations de télécommunications, offrirait plus de choix et une plus grande valeur aux consommateurs et ne nécessiterait qu'une intervention réglementaire limitée;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la collaboration avec des opérateurs privés comme Cogéco permettrait d'améliorer l'accès aux services internet et sans-fil à des tarifs abordables et que les résidents de la MRC des Chenaux puissent avoir en tout temps accès aux services essentiels;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appui Cogéco dans cette démarche et encourage fortement le CRTC à considérer le modèle d'exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH).

Adoptée.

2019-08-170

51. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SAUVETAGE HORS ROUTE

Considérant que le ministère de la Sécurité publique du Québec a confié aux MRC le mandat de réaliser un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) pour son territoire;

Considérant que le coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie de la MRC des Chenaux a rédigé un protocole d'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer le protocole d'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

2019-08-171

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-06-552 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2019-06-552 de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Portneuf : Règlement numéro 389 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant les bâtiments agricoles désaffectés en zone agricole et les services complémentaires aux activités agricoles et forestières;
- ii. MRC de Maskinongé : Règlement numéro 269-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation en zone inondable pour le rehaussement du chemin Langue-de-Terre à Maskinongé;

6c. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Monsieur Patrick Baril explique aux membres du conseil que l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement sera échue le 31 décembre 2019 et qu'une démarche avec les municipalités participantes a été entreprise afin de valider leur intérêt à poursuivre avec ce type d'entente. Une rencontre aura lieu en septembre 2019 avec les municipalités participantes pour discuter des paramètres de la nouvelle entente.

2019-08-172

6d. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-115 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a demandé à la MRC de modifier son schéma d'aménagement afin de permettre l'usage de sablière dans une affectation agricole et dans une zone de réserve du périmètre d'urbanisation;

Considérant que la MRC a déposé, le 28 novembre 2018, un avis de motion pour l'adoption de ce règlement;

Considérant que la MRC a adopté, le 28 novembre 2018, le projet de règlement numéro 2018-115 ayant pour objet de permettre, de façon exceptionnelle, l'usage de sablière sur les lots 3 349 004, 3 349 053 et 5 361 073;

Considérant que la MRC a tenu, le 20 février 2019, une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement;

Considérant que le 26 avril 2019, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis à la MRC un avis indiquant que ce projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le règlement 2018-115 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour les mois de juin et juillet 2019.

7b. COMITÉ CULTUREL – RAPPORT DE JUIN ET JUILLET 2019

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour les mois de juin et juillet 2019, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7d. BUREAU DE GESTION DE PROJET – FIBRES OPTIQUES

Monsieur Guy Veillette, président du bureau de gestion de projet – fibres optiques, informe ses collègues de l'état d'avancement du projet laboratoire piloté par le gouvernement du Québec.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume le rapport d'activités pour les mois de juin et juillet 2019, préparé par notre agente de développement touristique.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2019-08-173

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et évènements »;

Considérant que trois demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Saint-Narcisse	Spectacle de France D'Amour	800 \$
Société du site de Madeleine de Verchères	Journée du Patrimoine Agricole	800 \$
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes	Journées de la culture – La rencontre des éléments	1 000 \$

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8a.iii. ENVELOPPES - PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2019-08-174

8c. TABLE DES ÉLUS DE LA MAURICIE – PROJET D'EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Considérant le projet d'embauche d'une conseillère ou d'un conseiller en développement régional par la Table des élus de la Mauricie Inc., en lien avec la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ce projet a été accepté par le FARR, lequel injecte de son enveloppe budgétaire un montant de 50 000 \$ et dont une somme équivalente est investie par l'ensemble des municipalités de la Mauricie composé de la MRC des Chenaux, la MRC de Mékinac, la MRC de Maskinongé, les villes de Trois-Rivières et Shawinigan, l'agglomération de La Tuque ainsi que le Conseil de la Nation Atikamekw;

Considérant que la participation financière pour la MRC des Chenaux serait de 8 000 \$ par année, pour une durée du projet de 3 ans et que ce montant proviendrait de l'enveloppe du Fonds de développement du territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux confirme sa participation financière au montant de 8 000 \$ annuellement pour une période de 3 ans, totalisant 24 000 \$, pour le projet d'embauche d'une conseillère ou d'un conseiller en développement régional à la Table des élus de la Mauricie Inc.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-08-175

9a. DEMANDE DE FINANCEMENT FDÉ 2019-01-PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de développement économique (FDÉ);

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FDÉ 2019-01, prévoyant une aide financière non remboursable de 25 000 \$ provenant du Fonds de développement économique;

Que toutes les conditions prévues, pour le dossier accepté par la présente résolution, en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis.

Adoptée.

2019-08-176

9b. MODIFICATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEUR AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

Considérant que la politique d'investissement commune FLS/FLI exige la mise en place d'un comité d'investissement commun composé d'un minimum de cinq membres, dont un représentant de la MRC des Chenaux, un représentant du Fonds de solidarité FTQ et trois représentants du milieu des affaires;

Considérant que le comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux compte présentement six membres;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que l'ajout d'un septième membre permettrait une meilleure représentativité de l'ensemble des secteurs d'activités de la MRC des Chenaux et assurerait un modèle de gouvernance plus adéquat;

Considérant qu'outre le représentant de la MRC des Chenaux et le représentant du Fonds de solidarité FTQ, les cinq postes disponibles seront réservés aux représentants du milieu des affaires;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que le comité d'investissement commun soit composé de sept membres.

Adoptée.

2019-08-177

9c PROJET ACCÉLÉRATEUR DE CROISSANCE DESJARDINS

Considérant que la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux dispose d'un Fonds de développement des régions et des groupes dont une partie de l'enveloppe est réservée pour la MRC des Chenaux;

Considérant que pour donner suite à des discussions entre les représentants de la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux et de la MRC des Chenaux, un projet d'Accélérateur de croissance a été déposé au Fonds de développement des régions et des groupes;

Considérant que ce projet permet l'embauche d'une ou d'un spécialiste en développement qui pourra soutenir les entrepreneurs dans la croissance de leur entreprise;

Considérant le projet d'entente relative au projet d'Accélérateur de croissance réalisé par Desjardins et déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant que Desjardins est disposé à investir un total de 97 500 \$ pour la réalisation de ce projet d'une durée de 3 ans;

Considérant que la contribution au projet de la part de la MRC des Chenaux sera de 112 500 \$ pour la durée du projet, soit 15 000 \$ en contribution nature et 97 500 \$ provenant du Fonds de développement du territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise, monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer le protocole d'entente dans le cadre du projet d'Accélérateur de croissance Desjardins.

Adoptée.

2019-08-178

9d PROJET PLATEFORME AGRICOLE DE LA MAURICIE

Considérant que la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux dispose d'un Fonds de développement des régions et des groupes dont une partie de l'enveloppe est réservée pour la MRC des Chenaux;

Considérant que pour donner suite à des discussions entre les représentants de la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux et de la MRC des Chenaux, un projet de Plateforme agricole de la Mauricie a été déposé au Fonds de développement des régions et des groupes;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ce projet vise à mettre en place les conditions favorables à l'établissement de nouveaux entrepreneurs agricoles en Mauricie, en leur proposant un modèle qui s'adapte à leurs besoins;

Considérant le projet d'entente relative au projet de Plateforme agricole de la Mauricie réalisé par Desjardins et déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant que Desjardins est disposé à investir un total de 109 577 \$ pour la réalisation de ce projet d'une durée de 3 ans;

Considérant que la contribution totale au projet de la part de la MRC des Chenaux sera de 43 039 \$ provenant du Fonds de développement du territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise, monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer le protocole d'entente dans le cadre du projet de Plateforme agricole de la Mauricie.

Adoptée.

2019-08-179

9e. ACQUISITION DU GESTIONNAIRE DE PRÊTS MARGILL

Considérant que la MRC des Chenaux ne possède aucun système de gestion de prêts assurant un suivi adéquat du Fonds local d'investissement et du Fonds de solidarité des Chenaux;

Considérant la proposition de Jurismedia Inc. pour l'acquisition du Gestionnaire de Prêts Margill au montant de 2 825 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que l'acquisition de ce logiciel pourra se financer par les frais d'engagement de 100 \$ payables par les clients lors de l'ouverture de leur dossier de financement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux acquiert le Gestionnaire de Prêts Margill auprès de l'entreprise Jurismedia Inc. au coût de 2 825 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2019-08-180

10a. FQM – PROGRAMME RÉNORÉGION

Considérant que les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

Considérant que le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

Considérant que la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fût de 15,5 M\$;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

Considérant que la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

Considérant qu'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

Considérant que l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

Considérant que l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

Considérant que la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

Considérant l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

Considérant qu'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte :

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir;

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quel que soit le territoire qu'elles habitent;

De transmettre une copie de cette résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Éric Girard, ministre des Finances, à Sonia Lebel, député de Champlain, à la présidente de la Société d'habitation du Québec, Mme Guylaine Marcoux, et à la FQM.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-08-181

10b. UPA MAURICIE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Considérant la demande de contribution financière de l'UPA Mauricie pour le maintien des services d'un travailleur de rang, qui parcourt l'ensemble des territoires de la région pour rencontrer, supporter et accompagner les producteurs et productrices en santé psychologique;

Considérant que le Conseil des maires reconnaît que les producteurs et productrices agricoles de notre MRC soient supportés par des professionnels de la santé lorsque ceux-ci font face à des problématiques en santé psychologique;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il existe déjà plusieurs ressources spécialisées en santé psychologique disponible au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux n'appuie pas la demande de contribution financière de l'UPA Mauricie dans le cadre du service d'un travailleur de rang et que les producteurs et productrices agricoles de notre MRC qui éprouvent des difficultés en santé psychologique soient référés au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite);
- b. La Mutuelle des municipalités du Québec (Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie);
- c. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables);
- d. MRC des Maskoutains (Transport adapté-projet de loi no 17-orientations gouvernementales-demande de reconsidération-approbation);
- e. MRC des Maskoutains (Transport adapté-Ministère des Transports du Québec-programme de subvention au transport adapté-ajustement financier-demande-approbation);
- f. RGMRM (Assujettissement du territoire de la municipalité de Saint-Narcisse à la compétence 4 de la RGMRM);
- g. UPA Mauricie (Zone d'intervention spéciale).

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Outil d'information citoyenne concernant l'hygiène du milieu;
- b. Suivi du dossier d'acquisition d'équipement de sports nautiques.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13. AUTRES SUJETS

2019-08-182

13a. INVITATION OFFICIELLE – GALA TEWEIKAN 2019

Considérant l'invitation reçue de monsieur Constant Awashish, Grand Chef de la Nation Atikamekw, afin d'assister au Gala Teweikan 2019 qui se tiendra le 2 octobre 2019 à la Salle J-Antonio-Thompson de Trois-Rivières;

Considérant que le coût d'un billet est de 53,52 \$ plus les taxes applicables;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à assister au Gala Teweikan 2019.

Que les frais de déplacement et le billet de celui-ci soient payés par la MRC suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2019-08-183

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures deux minutes (20 h 02), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET